

AdUX

Société anonyme au capital de 4 329 132 euros
Siège social : 6, Place du Colonel Bourgoïn – 75012 PARIS
418 093 761 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Outre (i) les résolutions relatives à l'approbation des comptes qui sont détaillées dans le rapport de gestion, (ii) la résolution relative aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général (Monsieur Cyril Zimmermann) et la résolution relative aux éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Président-Directeur Général (Monsieur Cyril Zimmermann) qui sont exposés dans le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise (rapport qui figure en Section III du Rapport de gestion), et les résolutions relatives aux conventions réglementées qui sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous demander de vous prononcer les résolutions ordinaires suivantes.

1. Nous vous demandons de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Cyril Zimmermann (**8^{ème} Résolution**), de Madame Sandra Le Grand (**9^{ème} Résolution**) et de Madame Odile Roujol (**10^{ème} Résolution**), étant rappelé que Madame Sandra Le Grand et Madame Odile Roujol peuvent être considérées comme administrateur indépendant au regard des critères du Code Afep/Medef, auquel la Société se réfère.

2. Les mandats de KPMG AUDIT IS et de son suppléant (KPMG AUDIT ID) arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous demandons de nommer Fiderec Audit (**11^{ème} Résolution**) en remplacement de KPMG AUDIT IS.

La loi Sapin 2 ayant supprimé du livre 8 du Code de commerce l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes suppléant quand le Commissaire aux comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle, KPMG AUDIT ID ne sera pas remplacé.

3. Compte tenu de la démission de la société Mazars et de son suppléant (Monsieur Jean-Luc Barlet) à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous demandons de nommer PricewaterhouseCoopers Audit en remplacement de la société Mazars (**12^{ème} Résolution**) pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La loi Sapin 2 ayant supprimé du livre 8 du Code de commerce l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes suppléant quand le Commissaire aux comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle, Monsieur Jean-Luc Barlet ne sera pas remplacé.

4. Nous vous demandons par ailleurs de vous prononcer sur une nouvelle autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société (**13^{ème} Résolution**).

La nouvelle autorisation que nous vous soumettons porterait sur un nombre maximum de 288 608 actions d'une valeur nominale de 1,5 euros chacune.

Le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 20 € (hors frais d'acquisition). Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 5 772 160 €.

Cette autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

Fait à Paris, le 13 mars 2018.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION